



DESHERITER UN ENFANT INSOLENT

Par **celclo**, le **28/08/2013** à **06:38**

Bonjour

J'ai 2 enfants.

Le plus jeune que j'ai aidé financièrement sans cesse et encore il y a un mois est très insultant envers moi voire même vient de me souhaiter de "crever rapidement".

Je l'ai aussi assisté pendant un long traitement au détriment de ma vie privée et mon concubin a subi sans rien dire l'assistance que je faisais à mon fils.

Son fils que j'adore, ne me parle plus non plus car son père lui a très certainement interdit de le faire.

Je suis plus prêt de la fin de ma vie que le début. Je voudrais déshériter mon fils au regard de ses insultes que j'ai reçues sur mon portable et que je possède toujours.

Je ne sais comment faire car il ne mérite en rien de recevoir quoi que cela soit dès ma disparition.

Le passif de mon assistance financière est considérable (sans en avoir tenu les comptes).

Je pense avoir tenu mon rôle de mère en tout moment de sa vie lorsqu'il me sollicitait et c'était très souvent.

Que puis-je faire pour qu'il ne perçoive rien de moi mais par contre, ai-je la possibilité de donner sa part à mon petit fils ?

Merci de votre réponse.

Par **janus2fr**, le **28/08/2013** à **08:51**

Bonjour,

Les enfants sont héritiers réservataires, c'est à dire que vous ne pouvez pas les déshériter.

Ils auront toujours droit à leur part d'héritage.

Vous pouvez la réduire au minimum légal en léguant par testament la quotité disponible à quelqu'un d'autre, mais vous ne pourrez pas l'empêcher d'avoir sa part.

Seule solution pour déshériter un enfant, s'arranger pour qu'il n'y ait rien à hériter...

Par **youris**, le **28/08/2013** à **09:23**

bjr,

pour réduire le montant d'une succession, certain utilise le viager qui répond à ce but tout en restant dans le bien vendu.

cdt

Par **janus2fr**, le **28/08/2013** à **10:01**

Le problème, c'est qu'il n'est pas possible de déshériter un enfant, en diminuant son patrimoine de son vivant, sans déshériter les autres s'il y en a...

Par **celclo**, le **28/08/2013** à **13:33**

Merci de votre suggestion mais quels sont les possibilités que je peux employer pour diminuer son patrimoine. Jene voudrais pas léser son fils que j'adore bien que son papa le guide pour ne pas me parler.

Merci

Cordialement

Par **Jibi7**, le **28/08/2013** à **15:07**

Si vos deux enfants ont eux meme des enfants et que vous avez la possibilité de faire des donations directes a vos petits enfants vous n'aurez plus rien pour leurs parents.

Si votre petit fils est mineur..son père pourra malgré tout se servir sauf clause speciale.

Il me semble qu'un notaire spécialisé un juge aux tutelles pourrait vous dire si vous pouvez établir un mandat de protection future pour la gestion de votre patrimoine.

Si concernant les relations de secours la réserve des enfants contre les parents d'ingratitude notoire est retenue généralement il faudrait demander si cette meme reserve peut jouer pour un enfant hormis l'annulation d'une donation.

Par contre il faudrait que ce soit un etat prolongé , public etc des insultes sur messagerie risquent de ne pas être retenues.

Par **celclo**, le **28/08/2013** à **21:27**

Merci pour cette réponse mais les insultes reçues sur messagerie ne sont pas seulement écrites mais parlées donc la voix est reconnue.

Je vais consulter un notaire.

Merci de votre aide

Cordialement

Par **Jibi7**, le **29/08/2013** à **08:59**

Le titre de votre sujet parlant d'insolence semble inapproprié par rapport a ce que vous dites ensuite.

peut être faudrait il déposer plainte (ou au minimum main courante) avec copie de ce qui semble injures, insultes, menaces et donc pas insolence d'ado qui se guerit d'une

taloche...sauf si elle déteignait sur vos petits fils!
(rappelez lui quand même que la loi protège et défend les relations entre grands parents et
petits enfants: faites la respecter!)
une copie des messages reçus sera ainsi enregistrée.
bon courage

Par **celclo**, le **29/08/2013** à **13:46**

Bonjour

Merci à vous de vos réponses. Oui mais à l'Age de mon fils 48 ans, ce ne sont plus des taloches mais beaucoup plus.

Mon petit fils me manque mais il suit ce que son père lui dit. Je respecte ainsi leur choix....
avec bcp de peine

Je vais consulter un médiateur peut-être est ce moins officiel que de déposer une plainte et
cela le fera sans doute réagir mais là je n'en suis pas convaincue.

Merci mille fois à tous